

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal

OBJET :

Règlement des honoraires
de l'avocat Mr I. Ipolito

Séance du 17 Septembre 1957

57104
L'an mil neuf cent cinquante sept, le dix-sept septembre à dix-sept heures, le Conseil Municipal de Royan s'est asssemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. J.J.CASTELNAU Adjoint au Maire en session ordinaire d'après convocations faites le 12 Septembre 1957

Etaient présents : MM. Castelnau, Barrot, Counil, Guillaud, Brotreau Barrière, Domocq, Etcheber, Bourdoille, Marteau, Rochedereux, Chamboulan, Grussenmeyer, Guichaoua.

Représentés : M. Seugnet par M. Brotreau
M. Pouget par M. Guillaud
M. Camblong par M. Etcheber
Melle Fouché par M. Rochedereux
M. Gaussel par M. Barrot

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 Avril 1884 procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Etcheber ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Mr Ipolito a défendu les intérêts de la ville dans l'affaire SOUCARET. Il présente un état de frais et honoraires de 15.000 francs et en demande la réglementation.

LE CONSEIL Municipal

Vu l'état de frais et honoraires présenté par Mr Ipolito

autorise

- le règlement à Mr Ipolito de la somme de 15.000 francs en dépense constatée :

Procédure d'appel : 5.000 francs
Plaidoirie et dépôt de conclusions : 10.000 francs
pour défense des intérêts de la ville dans l'affaire Soucaret
- dit que la dépense sera mandatée en XXX art. 6 " Honoraires d'avocats et d'avocats."

APPROUVE
SOUS PREFECTURE, le 27 SEPT. 1957

Le Sous-Préfet

signé: illisible

Approuvé à l'unanimité.



POUR EXTRAIT COMPOSÉ
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,

Hug